

RÈGLEMENTATION COURSE D'OBSTACLES

AGRI FUN - 2026

RÈGLEMENT

Art.1-1 Les Jeunes Agriculteurs de l'Orne organise le Samedi 29 août 2026 à Saires la Verrerie sur une distance de 7,5 km .

Art.1-2 L'AGRI FUN se limitera à 999 coureurs au total.

Art.2 Le parcours se déroule dans les chemins de Saires la Verrerie et La Ferrière aux étangs et sur une route communale. Les participants s'engagent à accomplir la distance pour laquelle ils se sont engagés en courant, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée.

Art.3 La course AGRI FUN est ouverte exclusivement aux femmes et hommes de plus de 16 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

Art.4-1 Pour les mineurs, toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'un certificat médical autorisant la course à pied en compétition daté de moins d'un an au jour de la course.

- Licence FFA

Art.4-2 Pour les majeurs, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à

l'organisateur :

- D'un Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois à la date de la compétition

- Licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) - Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

Art 4-3 L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. **L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.**

Art.4-4 Les inscriptions (PPS ou licence FFA valide, règlement) incomplètes ne seront pas prises en compte, par conséquent le coureur ne pourra pas participer.

Art.4-5 Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Art.4-6 Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Art.5 Les inscriptions en ligne seront closes le jeudi 2026 à 14h - Aucune inscription le jour de la course.

Art.5-1 Les engagements se feront en ligne sur le site **billetweb au tarif de 10 € (du 2026 au jusqu'au 2026 14h.**

Art.6 Il sera également possible de s'inscrire

Art.7-1 Le (s) départ (s) sera fixé à 14 h sera donnée sur le site de la fête de la terre. Arrivée au même endroit.

Art.8 Des sanitaires seront à disposition sur le site.

Art.9 Un ravitaillement à l'arrivée sera proposé aux coureurs.

Art.10 Une assistance médicale sera assurée conformément à l'arrêté préfectoral qui autorise cette course.

Art.11 L'équipe organisatrice est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de Groupama.

Art.12 Le circuit n'est pas praticable par les handisports.

Art 13 Nos amis les animaux ne sont pas autorisés sur l'épreuve.

Art.14 Droit à l'image : du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.

Art.15 En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, la fin de la responsabilité de L'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Art.15 L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l' autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Art.16 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.